Le 2 rue de Joyeuse
à l'ère des pensionnats (II)

L'institution de Jacques Bouteiller (1795-1817)

par Quentin Collette

Après Marie Auber, à la rentrée des classes de 1795, une institution de jeunes gens (établissement d'enseignement secondaire libre) lui succéda, dirigée par Jacques Bouteiller ; d'emblée, celui-ci s'adjoignit les services de professeurs du *« College Royal »*, dont son ancien proviseur, M. Bignon.

L'ouverture de l'établissement fut annoncée par un court article (plus succinct – matières enseignées et renseignements pratiques – que pour Marie Auber en 1793), inséré en première page de l'édition du 17 septembre 1795 (premier jour complémentaire de l'an III) du *Journal de Rouen et du département de la Seine-Inférieure* (n° 179, par Noel[1]).

Vu la teneur de l'article – sachant que la publicité ne fut introduite en France, dans les journaux, qu'à partir de 1836 (*La Presse* d'Émile de Girardin) –, on peut supposer qu'il s'agit de l'adaptation d'un des prospectus de l'école, rédigé par le maître de pension et distribué dans la ville, afin d'attirer des élèves[2].

> *Le citoyen* Bouteiller *tient, dans le local des ci-devant Mathurins, à Rouen, une maison d'éducation. Les jeunes gens qui lui seront confiés pourront, suivant leur âge & au gré de leurs parents, apprendre à lire, à écrire, l'orthographe, la grammaire, l'arithmétique appliquée au commerce, les changes, la géométrie pratique, les mathématiques, la géographie, l'histoire, les langues latine & angloise. Les jeunes gens seront reçus dans cette maison, ou comme pensionnaires, ou seulement comme externes. Ceux qui desireront de plus grands détails sur cette pension, voudront bien s'adresser au citoyen* Bouteiller.

Les matières enseignées reprennent celles du Collège royal, vu qu'une partie des élèves de la pension – ceux des classes supérieures – en suivaient les cours. Outre l'hébergement proposé, à proximité immédiate du lycée, l'intérêt pour les élèves consistait à « répéter » leurs cours avec des professeurs du lycée, maîtres d'études et autres répétiteurs (ce qui fournissait à ceux-ci un complément de revenu).

Sur Jacques Bouteiller, en l'état des archives, il est impossible de savoir s'il était enseignant (« gradué » ou non), comme Marie Auber et ses successeurs, ou s'il n'était qu'un simple entrepreneur, passé d'un coup – pour ainsi dire – de l'univers du textile à celui des pensions. Quant aux causes de cette conversion, on en est réduit aux hypothèses, sauf à n'y voir qu'une simple opportunité financière… Mais un coup d'œil sur la biographie du personnage – pour ce qu'on peut en savoir – peut nuancer le jugement.

---

[1] Noel, homme de loi, vice-directeur de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, directeur du *Journal de Rouen*, de la Société littéraire de Bayeux et de la Société d'agriculture d'Alençon. Domicilié rue Beffroy (*cf. Almanach de Rouen*, 1793, p. 100).

[2] Les prospectus à fin promotionnelle étaient courants au XIX^e^ siècle, compte tenu de la forte concurrence entre les divers établissements (laïcs ou confessionnels) ; le lycée Corneille avait le sien, de même que les Dames blanches, avec une argumentation assez similaire (notamment sur les conditions d'accueil : « *cours spacieuses, jardins agréables, air salubre, promenades rapprochées* ») : il est reproduit et présenté par Armelle Sentilhes, dans *Lycées et lycéens normands au XIX^e^ siècle* (documents réunis sous la direction de Jean-Pierre Chaline), Rouen, Société de l'histoire de Normandie, 2003, p. 10-14.

1. Jacques Bouteiller : *« basdestamier »* père de deux promoteurs de la « vaccine »

Jacques Modeste Bouteiller, né le 19 février 1768 à Cailly, était le fils de Pierre Bouteiller et Anne Loursel[3]. Il se maria à Rouen le 30 juin 1794 (12 Messidor an II), avec Marie Angélique Adélaïde Travers, *« vivant de son revenu, domicilliée rue de Voltaire, numéro trente deux »*, née le 9 mars 1759, paroisse Saint-Jean[4]. Quant à Jacques Bouteiller, il était alors *« basdestamier rue de l'Ecureuil numéro vingt quatre »*.

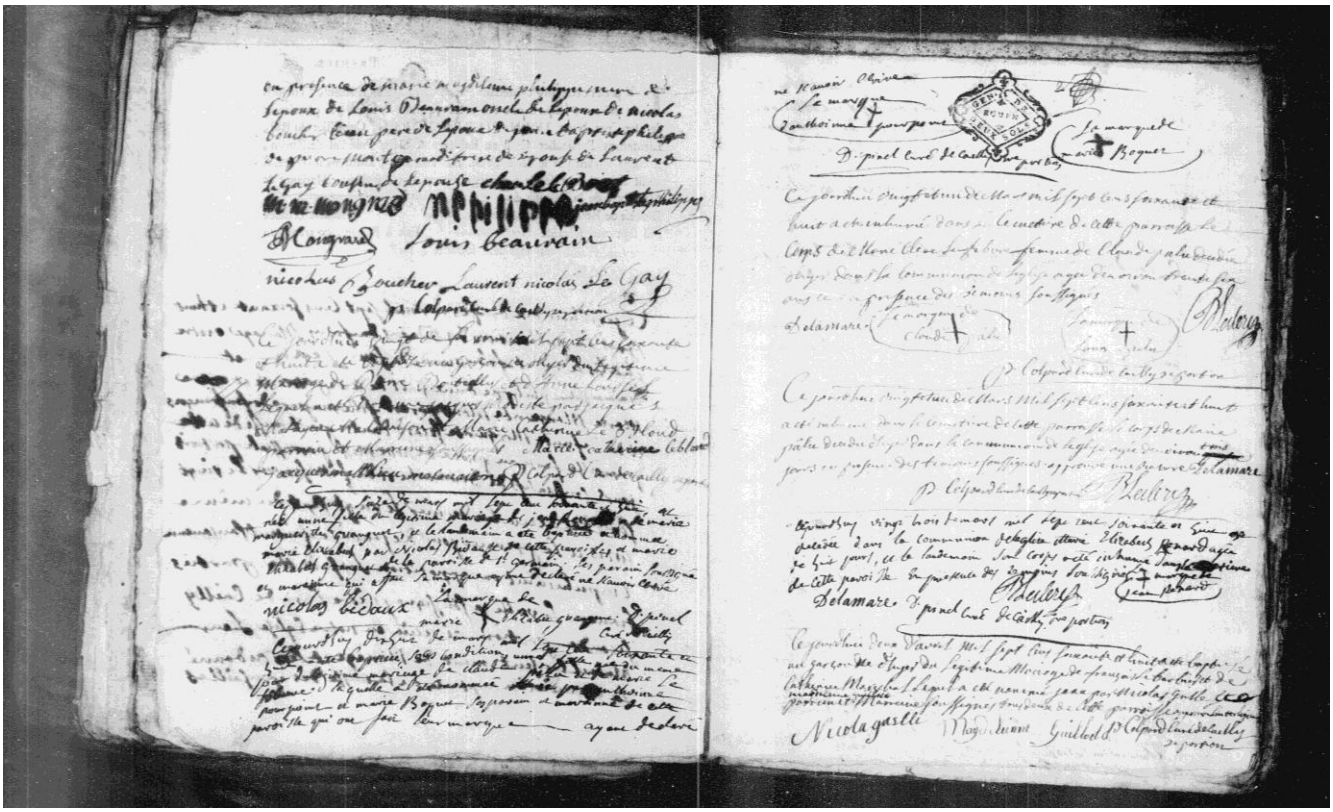

Acte de naissance de Jacques Bouteiller

[3] Acte de naissance du 20 février 1768, ADSM, cote 4E 1561. Il avait un frère, Joseph, né le 24 mars 1769 ; lors de son mariage en 1794 (*cf.* ADSM, 4E2277), son père était décédé et sa mère résidait dans la commune voisine de Cailly, à Yquebeuf.

[4] La rue de Voltaire est le nom que prit l'actuelle rue de l'Hôpital à la Révolution ; quant à la paroisse Saint-Jean, elle dépendait de l'église Saint-Jean-sur-Renelle, détruite en 1817, et qui était située rue Jeanne d'Arc, à l'emplacement de la station de métro Palais-de-justice.

Acte de mariage de Jacques Modeste Bouteiller e de Marie Angélique Adélaïde Travers

Il avait la même profession l'année suivante, à la naissance de son fils Modeste Frédéric, le 23 avril 1795 (4 Floréal an III), sauf qu'il était qualifié de *« fabriquant de bas rüe Nicaise, n° 4 »*, non loin, donc, de l'adresse où il ouvrit un pensionnat, l'année d'après. Il déclara la naissance[5] en présence de l'épouse d'un *« badestamier »*, situé même rue, Jacques Mainot, et d'un autre confrère, Jean Pierre Baril, 3 rue Coupe-Gorge (entre la rue Beauvoisine et la rue des Arsins).

Le badestamier était un bonnetier qui fabriquait des bas tricotés d'estame (ou estaim), *« ouvrage de fils de laine passés, enlacés par mailles les uns dans les autres »* (5e édition du *Dictionnaire de l'Académie*, 1798). D'après Francis Renout, du Cercle généalogique du Pays de Caux[6], *« ce genre de bas, qui avait remplacé les chausses pour les hommes, coûtait assez cher et était porté par les classes aisées ; la classe riche portait des bas de soie fabriqués, ainsi que les bonnets, par la même communauté d'artisans »*. Les badestamiers étaient particulièrement nombreux en Haute-Normandie et en Picardie, dans les villes et à la campagne, où *« plusieurs milliers d'entre eux travaillaient à domicile pour de petites entreprises »*.

[5] Acte n° 1629, ADSM, cote 4E2251.

[6] Article du 1er novembre 2015, disponible sur le site internet du Cercle généalogique du Pays de Caux, geneacaux.fr.

Il est impossible de savoir si ses parents étaient eux-mêmes ouvriers du textile, dans cette vallée du Cailly qui devint, au XIX^{e} siècle, la « petite Manchester » normande – et s'il avait commencé à travailler avec eux, avant de s'établir à Rouen. C'est probable, et son choix de devenir *« basdestamier »* à Rouen, ville commerçante et bourgeoise, dans un secteur, le quartier Saint-Nicaise, alors réputé pour cette activité, lui permit sans doute de réunir assez d'argent – sinon de s'enrichir – pour ouvrir une pension.

Ce choix de devenir maître de pension peut donc surprendre, mais il ne semble pas que ce soit une simple question de « flair » entrepreneurial. L'enseignement en France, après la Révolution, ne fut réglementé que de façon progressive : le cas des établissements libéraux (qui vinrent d'abord combler le vide laissé par les congrégations religieuses), absent des décrets du 25 février et du 25 octobre 1795, ne fut traité qu'avec la loi du 1er mai 1802. Certaines facilités permettaient donc d'ouvrir une « maison d'éducation » sans avoir l'accord des autorités.

De la part de Jacques Bouteiller, le choix n'était pas anodin : il avait sans nul doute un intérêt certain pour l'enseignement et le savoir : ses parents étaient-ils des artisans suffisamment aisés, pour l'envoyer au Collège royal de Rouen, où il avait obtenu des diplômes, avant de reprendre l'industrie familiale pour vivre, ou avait-il reçu assez d'éducation à Cailly pour pouvoir faire œuvre d'autodidacte ?

En tout état de cause, son premier fils reçut une éducation solide : il s'agit de Modeste Frédéric Bouteiller, né le 23 avril 1795 chez ses parents (4 rue saint Nicaise). Dans *Les Médecins normands du XII^{e} au XIX^{e} siècle, Seine-Inférieure* (G. Steinheil, Paris, 1890, p. 170-171), l'auteur, le D^{r} Jules Roger, ouvre ainsi sa notice :

> *Bouteiller naquit au berceau de l'instruction, il sut en profiter. Son père, homme capable et distingué, dirigeait une école justement estimée, qui portait son nom : l'institution Bouteiller.*

Admis à l'École Polytechnique le 27 septembre 1813 (date du jury, d'après l'annonce parue dans le *Journal de Rouen* du 5 octobre, p. 4), Modeste Frédéric Bouteiller *« en fut un des meilleurs élèves »*. Puis, *« reçu docteur à Paris »*, il revint ensuite s'établir dans sa ville natale.

> *Il fut nommé médecin au bureau de bienfaisance de Saint-Macloud où il exerça pendant trente ans, avec un dévouement constant, ces pénibles fonctions dans ce quartier l'un des plus chargés d'indigents.* […] *Vaccinateur infatigable et convaincu à une époque où d'ardentes oppositions s'élevaient de toutes parts, il fut à juste titre nommé membre du comité central de vaccine.*

Il fut également médaille d'or de l'Académie de médecine et membre, pendant quarante ans, de la Société libre d'émulation de Rouen, qu'il présida en 1839. Et s'il ne fut l'auteur que de quelques brochures médicales, son fils, Jules-Édouard (Rouen, 1822-1878), à qui une longue notice est consacrée (*ibid.*, p. 332-335), est encore connu comme l'auteur d'une *Histoire complète et méthodique des théâtres de Rouen*, en quatre tomes (Rouen, Giroux et Renaux, puis C. Métérie, 1860-1880). Il était d'ailleurs amateur de littérature, de poésie et de musique.

Mais c'était surtout un éminent médecin, *« ancien interne de Roux et de Piorry »*, note le D^{r} Roger, membre de la Société d'anatomie de Paris, décoré de la médaille d'or de l'Académie de médecine dès 1855, notamment en raison de son *« dévoûment* […] *à la*

propagation de la vaccine », comme le souligne le discours du D[r] Cauchois, son confrère rouennais (secrétaire de la Société de médecine), dans l'éloge funèbre qu'il prononça au Cimetière monumental, le 15 novembre 1878 (*cf. Journal de Rouen*, 16 novembre 1878, p. 2).

Sans s'étendre sur ces deux descendants du maître de pension (injustement oubliés), il paraît évident que Jacques Bouteiller n'était pas un simple *« basdestamier »* parvenu, reconverti par opportunisme dans l'enseignement.

2. Des chefs de pension et d'institution

Parmi les chefs d'institution qui se succédèrent à l'adresse des *« ci-devant Mathurins »*, il peut ainsi faire figure d'exception, sinon par ses origines modestes (ce qui n'est pas certain), du moins par son étonnante reconversion.

En effet, comme le montre Françoise Mayeur dans son article consacré aux « maîtresses de pension à l'époque de George Sand : tradition, identité, expériences »[7], après que la Révolution eut supprimé les congrégations religieuses, y compris enseignantes, *« les maîtresses de pension et d'institution apparaissent aussitôt après la Terreur comme les institutrices et professeurs particuliers. Les pensions, à cette époque, assurent une éducation payante aux jeunes filles de la bourgeoisie et pallient l'absence des religieuses.* […] *L'établissement est bien une entreprise qu'on espère rémunératrice ».*

Les pensions de jeunes gens, qui présentaient l'avantage sur celles de filles d'être en lien avec le lycée, répondaient aux mêmes contraintes (y compris plusieurs décennies après) :

> *L'ouverture d'un pensionnat, même sans tenir compte des conditions économiquement difficiles au terme des années 1840, exige une importante mise de fonds qui va jusqu'à 60 000 francs à Paris sous le Second Empire. Certaines maîtresses de pension collaborent avec leurs sœurs.*

Sans compter que leur petite taille, souvent, rendait leur rentabilité « incertaine », alors que certaines directrices, issues de familles de notables presque ruinées par la Révolution, investissaient toutes leurs économies dans l'entreprise.

Marie Auber, qui ouvrit à la place de l'ancien couvent des Mathurins, après le départ du temple protestant, à la rentrée de 1792, la première pension de jeunes filles, était – partiellement – dans ce cas.

Née en 1750 aux Andelys, fille d'un *« maitre chirurgien et apothicaire »* (probablement à l'hôpital Saint-Jacques de la ville) et de *« Dame Marie Barbe Le Roux »*, d'une ancienne famille d'aristocrates normands, elle s'était mariée en mai 1771 avec Étienne Mielle, *« huissier en la Cour du parlement de Roüen »*, sans doute un « barbon » qui décéda vite, puisqu'elle entra chez les Nouvelles Catholiques de Rouen l'année suivante, dont elle devint la première maîtresse, jusqu'à la Révolution.

Héritière d'une famille de notables de l'Eure, veuve d'un parlementaire de Rouen, elle finit son existence *« vivant de son revenu basse Vieille Tour »* à Rouen, où elle décéda en 1814, ayant fermé sa pension (cédée à Jacques Bouteiller) dès 1795.

Il faut préciser, concernant la pension de Marie Auber, qu'elle relevait d'une réglementation spécifique à l'instruction des filles, à qui la porte des lycées resta longtemps fermée.

---

[7] Dans *L'Éducation des filles au temps de George Sand*, textes réunis par Michèle Hecquet, collection Études littéraires et linguistiques, Artois presses Université, 1998, p. 29-40.

Quant aux successeurs de Bouteiller, Étienne Bastille et ses neveux (Clément et Prosper Guernet), ils venaient d'une famille d'agriculteurs aisés du Val de Seine et firent des mariages avantageux.

Ces établissements, qui demandaient une pension de 500 à 600 francs, s'adressaient à des enfants de familles relativement aisées aussi, pour l'époque (bourgeoisie urbaine et notables ruraux). Ce qui n'empêchait pas des maîtres de pension comme Jacques Bouteiller de demander, pour certains élèves, aux autorités académiques *« l'exemption de la rétribution due à l'université impériale »*.

Il fait ici référence au « vingtième », un impôt correspondant à « un vingtième sur la rétribution payée par chaque élève pour son instruction » au chef d'établissement, et que celui-ci reversait à l'Université impériale pour son financement.

Il avait été créé par le décret du 17 mars 1808 (titre XVII : « Des revenus de l'Université impériale », article 134), en application de la « loi relative à la création de l'Université » de Napoléon I^{er}, du 10 mai 1806.

> *Il sera prélevé, au profit de l'Université, et dans toutes les écoles de l'empire, un vingtième sur la rétribution payée par chaque élève pour son instruction.*
>
> *Ce prélèvement sera fait par le chef de chaque école, qui en comptera, tous les trois mois au moins, au trésorier de l'Université impériale.*

*

À la suite de la suppression des congrégations religieuses (y compris enseignantes) par le décret du 18 août 1792, et à celle des universités et collèges de l'Ancien Régime en 1793, la Convention créa les Écoles centrales (décret du 25 février 1795), de simples externats remplacés par les lycées par la loi du 1er mai 1802. Leur système pédagogique était emprunté aux anciens Collèges royaux, avec une forte prééminence des langues anciennes. L'enseignement dispensé était payant, en plus des frais de pension, destiné aux enfants de notables ; quelques milliers de boursiers (dont un tiers d'enfants de fonctionnaires) étaient néanmoins admis. Ces lycées devaient servir de modèle aux écoles secondaires, municipales ou privées, créées par la même loi, dont les attributions allaient des petites classes à la préparation de candidats à l'École polytechnique.

Bon nombre de notables préféraient d'ailleurs ces établissements aux lycées, se méfiant de l'emprise du gouvernement sur les lycées et de leur empreinte militaire.

C'est en partie pourquoi Napoléon I^{er} décida de créer l'Université impériale, par une loi du 10 mai 1806, structure qui réglementait et englobait l'ensemble des établissements d'enseignement, « corps chargé exclusivement de l'enseignement et de l'éducation publique dans tout l'empire » (article I^{er}).

Mais il fallut attendre le décret organique du 17 mars 1808 pour en connaître l'organisation. Il convient ici de reproduire, pour une bonne compréhension, les articles suivants :

> *Article 2 : Aucune école, aucun établissement quelconque d'instruction, ne peut être formé hors de l'Université impériale, et sans l'autorisation de son chef* [le grand-maître] *;*
>
> *Article 3 : Nul ne peut ouvrir d'école, ni enseigner publiquement, sans être membre de l'Université impériale, et gradué par l'une de ses facultés* [exception faite des séminaires].

L'article 31 précise les conditions requises pour devenir chef d'institution :

> *2° Il faudra être bachelier dans la faculté des lettres et des sciences pour devenir chef d'institution.*

Tandis que le baccalauréat de lettres suffisait pour devenir maître d'études ou de pension.

En effet, l'article 16 instituait les trois grades suivants : baccalauréat, licence et doctorat, grades qui « seront nécessaires » pour obtenir le titre de membre de l'Université (article 18).

En outre, les établissements étaient organisés par l'article 5, avec à leur tête les facultés :

> *Les écoles appartenant à chaque académie seront placées dans l'ordre suivant : 1° Les facultés* […] *; 4° Les institutions, écoles tenues par des instituteurs particuliers, où l'enseignement se rapproche de celui des collèges ; 5° Les pensions, pensionnats appartenant à des maîtres particuliers, et consacrés à des études moins fortes que celles des institutions.*

L'établissement secondaire de Jacques Bouteiller relevait de l'alinéa 4 article 5 : il s'agissait d'une institution dont l'enseignement était calqué sur celui du lycée, ce qui impliquait également que son chef avait obtenu le grade de bachelier ès lettres et ès sciences, voire qu'il était, à ce titre, membre de l'Université.

Or, il est établi par diverses archives que l'institution Bouteiller se maintint après le décret de 1808 (au moins jusqu'en 1815, d'après des documents comptables : quand donc Jacques Bouteiller avait-il passé ces diplômes ? Les lacunes dans sa biographie donnent voie à toute hypothèse, comme on l'a déjà vu.

3. L'institution Bouteiller : professeurs et élèves

Jacques Bouteiller sut s'entourer des meilleurs professeurs du lycée, qui durent contribuer à la réputation de sa pension, et à ses bons résultats. Ceux-ci se mesurent le mieux, pour l'époque, faute de disposer de rapports d'inspection[8], par les palmarès des distributions des prix, dont le *Journal de Rouen* rendait compte chaque année, vers la mi-août, de façon plus ou moins détaillée (au fil du XIX^{e} siècle, le nombre de rubriques s'étoffa de façon spectaculaire).

Les professeurs et maîtres d'études qui ont exercé à l'institution Bouteiller, pendant ses vingt ans d'activités, sont cependant mal connus.

D'après l'*Almanach de Rouen et des départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure*, en 1800, Jacques Bouteiller était associé à Pancrace-Julien Lhoste, professeur d'histoire à l'École centrale puis de mathématiques au lycée (1806-1810), licencié es-sciences ; en 1814, docteur es-sciences, il était professeur de mathématiques transcendantes.

[8] L'article 93 (titre XI) du décret du 15 mars 1808 avait institué, par académie, deux inspecteurs *« chargés, par ordre du Recteur, de la visite et de l'inspection des Écoles et de leurs arrondissements, spécialement des Collèges, des institutions, des pensions et des Écoles primaires »*. Cependant, il semble qu'aucun rapport d'inspection n'ait été conservé sur l'institution Bouteiller.

Avec aussi Nicolas Bignon (1759-1848), ancien ecclésiastique, *« Prestre principal »* du *« Premier college* […] *designé College Royal »*[9] depuis 1791, professeur de seconde, puis professeur de grammaire générale à l'École centrale à sa création (1796). Il fut reçu en 1804 à l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen (nommé secrétaire pour les belles-lettres, en 1817), professeur émérite de rhétorique du Collège royal et officier de l'Université de France. Il avait publié un *Essai d'un cours abrégé de grammaire générale* à Rouen (chez F. Baudry, an XI).

Il faut préciser qu'à la Révolution, après l'expulsion des Jésuites, la plupart des professeurs et administrateurs du Collège de Rouen avaient démissionné, refusant de prêter le serment civique.

Un « État des maîtres internes » de l'institution, inséré dans un document comptable (1T1631), donne au 1er mai 1810 :

> *Jean B^te^ Tourmente né le 28 mai 1769 à Yvecrique, arrondissement d'Yvetot* […], *dans l'instruction depuis plus de 10 ans, ayant enseigné chez M^rs^ Busvel à Yvetot, Helie à Rouen, Quesnot à Rouen, chez lui rue des Charettes à Rouen et à Doudeville* […], *enseignant dans l'institution de M. Bouteiller depuis le 1^er^ juillet 1809, il n'est pas gradué ; mais il s'occuppe du soin de reunir les pieces necessaires pour constater son tems d'exercice dans l'enseignement et obtenir, sans subir l'examen, le grade de Bachelier en lettres.*
>
> *Jean Simon Alexandre Pape, né à Rouen le 1^er^ 9^bre^ 1790, dans l'enseignement, depuis le 1^er^ 8^bre^ 1809 et sans interruption dans l'institution de M. Bouteiller dont il est l'élève. Il n'est pas gradué ; mais il compte se présenter au plus prochain examen qui aura lieu dans l'académie pour obtenir le grade de Bachelier en lettres.*
>
> *Maître externe*
>
> *Étienne Eudé, ancien membre de l'institut des freres des écoles chrétiennes*[10]*, né à Bisseuil dept de la Marne, le 2 mars 1766, domicilié place de la Rougemare n°6 enseignant l'écriture*.

Comme ses successeurs, les professeurs de l'institution Bouteiller venaient donc soit du lycée, soit ils étaient embauchés avec de solides références (Étienne Eudé) ; quant aux maîtres d'études et répétiteurs[11], c'étaient souvent d'anciens élèves de la pension, achevant encore parfois leurs études. Ainsi, avant de s'associer puis de succéder à son frère aîné Clément à la tête de l'établissement, Prosper Guernet y avait été pensionnaire, tout en suivant

[9] ADSM, cote L1150. Tiré d'une liste du personnel enseignant au *« Premier College »* de Rouen, datant de la Convention, incluse dans le « Tableau contenant l'Enumeration des Maisons consacrées à l'enseignement public existantes dans l'Etendue de la Municipalité de Rouen avec les noms des individus qui y sont employés ». Nicolas Bignon, gratifié de 2 700 livres de traitement, cumule alors *« 6 ans de service dont 5 comme professeur de Second [et] un an comme principal »*. Dans cette liste figure un homonyme : *« Bignon laïc prof de 6^e^ 1 200 livres 8 mois de service »*. Il s'agit du baron Édouard Bignon (1771-1841), originaire de Guerbaville (hameau de La Mailleraye), fils de teinturier qui devint diplomate sous Napoléon I^er^, et ministre des affaires étrangères du gouvernement provisoire après la chute de l'empereur ; par la suite, il fut élu député de la Seine-Inférieure.

[10] Il s'agit du « Pensionnat de S^t^-Yon », créé à Rouen en 1705 par Jean-Baptiste de La Salle.

[11] D'après le *Dictionnaire de l'Académie française* (6^e^ édition, 1835), *maître d'étude* signifie : « celui qui surveille les élèves pendant les heures de travail et de récréation » ; *répétiteur* : « celui qui répète des élèves » (autrement dit qui « exerc[e] des élèves en particulier, leur expliqu[e] plus amplement ce que le professeur leur enseigne dans ses leçons, leur donn[e] des conseils sur la manière de faire les devoirs, etc. »).

les cours du lycée. Ce mode de recrutement devait garantir à la fois la qualité de l'enseignement, sa cohérence avec les classes du lycée, ainsi qu'une certaine continuité dans l'institution[12] – sinon sa pérennité.

Pour en revenir à *« l'exemption de la rétribution »*, ou plutôt du vingtième dû à l'Université, que Jacques Bouteiller sollicite *« en faveur du jeune Descamps »*, on comprend par sa lettre qu'étant *« élève tout à fait gratuit dans [s]on pensionnat »*, celui-ci n'eût rien à payer.

> *Monsieur le Recteur,*
>
> *J'ai l'honneur de vous réiterer, pour cette année, la demande que je vous ai faite, l'année dernière, en faveur du jeune Descamps. Son père qui, sans doute, vous est connu sous des rapports avantageux, a été malheureux par les circonstances de la révolution. La place qu'il occupe ne lui procure qu'un revenu modique. J'ose me flatter que vous voudrez bien avoir égard à sa position et lui accorder, pour son fils, l'exemption de la rétribution due à l'université imp.*[le]*. Il est élève tout à fait gratuit dans mon pensionnat.*
>
> *Je vous prie d'agréer l'assurance du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être*
>
> *Votre très humble et ob*[t] *serviteur*
> [Signé Bouteiller]
>
> *Monsieur le Recteur*
> *Rouen le 14 9*[bre] *1811.*

En effet, les institutions et pensions privées s'adressaient à la bourgeoisie urbaine (l'éducation populaire, gratuite, était surtout prise en charge par les Frères des écoles chrétiennes), comme le confirment les noms d'élèves ; cependant, comme Jacques Bouteiller – soit que les finances de l'institution le lui permissent, soit qu'il fût sensible à la pauvreté –, ils pouvaient admettre quelques « élèves gratuits » (c'était systématiquement le cas des enfants de leur propre famille).

Mais le cas du jeune Descamps attire plus particulièrement l'attention, car c'était le fils et le petit-fils de deux éminents artistes rouennais.

Dans son « État des mutations, du 1[er] janvier au 1[er] 9[bre] 1810 », Jacques Bouteiller note ainsi l'entrée, au mois d'octobre, d'un élève externe nommé Charles Antoine Descamps, demeurant rue Poisson[13].

Il s'agit d'un fils de Jean Baptiste Marc Antoine Descamps (Rouen, 1742-1836, décédé chez lui, 31 rue Beauvoisine, alors conservateur honoraire du Musée de la ville). Il s'était marié avec Marie Julie Duvoisin à Rome, vers 1781 (l'un des deux déclarants était son

[12] Cette continuité s'inscrivait plus largement dans les exigences posées par le *« décret portant organisation de l'Université »* du 17 mars 1808, article 106 : *« Le Grand-maître fera discuter par le Conseil de l'Université la question relative aux degrés d'instruction qui devront être attribués à chaque genre d'École, afin que l'enseignement soit distribué le plus uniformément possible dans toutes les parties de l'Empire, et pour qu'il s'établisse une émulation utile aux bonnes études. »*

[13] D'après une lettre de J. Bouteiller au recteur, du 14 août 1810, le prix de la rétribution des externes était de 120 francs par an (ADSM, 1T1631, « État des versements faits par M[r] Bouteiller suivant une lettre de monsieur Delambre en date du 13 juin 1809 », pour le *« payment du vingtieme dû à l'Université »*, comprenant les deux derniers mois de 1808 et le premier trimestre de 1810 : total de 3 447 f. 50 c.).

frère, Théodore Descamps, *« docteur médecin domicilié rue de la Seille n° 18 »*, âgé de 32 ans).

Formé à la peinture par son père, Jean-Baptiste Descamps (1714-1791, peintre du roi, fondateur d'une école de dessin à Rouen, et membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture), il effectua un voyage à Rome entre 1773 et 1776, se mariant avec la fille d'un directeur de manufacture d'indiennes. En 1791, il succéda à son père en tant que directeur de l'école de dessin et de peinture. Cependant, il fut destitué le 31 août 1793, avant d'être incarcéré, comme suite au décret du 8 août portant suppression de *« toutes les académies et sociétés littéraires patentées ou dotées par la Nation »* (article 1er), qui mettait l'école hors la loi.

Libéré après la Terreur, *« M. Descamps ne voulut rien solliciter des pouvoirs qui se succédèrent alors si rapidement, et resta sans fonctions jusqu'en 1809, où il fut nommé conservateur du Musée de peinture qui venait d'être établi à Rouen »*[14].

Ce qui permet de mieux comprendre la lettre de Jacques Bouteiller : à la fois lorsqu'il évoque la réputation du père de l'élève Charles Antoine et la précarité de sa situation financière, occupant depuis peu une charge dont il ne tirait qu'un « revenu modique ».

Malgré une apparente préoccupation sociale, l'institution Bouteiller ne faisait sans doute d'exception qu'en considération du nom prestigieux que portait le jeune Descamps, garant d'une éducation solide.

Quelques listes d'élèves, avec des « états d'effectifs », sont disponibles aux Archives départementales (ADSM, cote 1T1631), mais seulement pour les années 1808-1810 ; d'autres informations peuvent être tirées des palmarès de distribution des prix.

Ainsi, un « État des effectifs » du 11 mars 1810 fournit une liste exhaustive et nominative des élèves (nom, prénom et ville d'origine), avec la répartition suivante : pour un total de 81 élèves, 15 suivent les cours élémentaires *« et se disposent à suivre ceux du lycée aussitôt qu'ils seront en état »* ; 66 élèves suivent les classes du lycée.

Cette précision chiffrée est importante, car, par la « *loi générale sur l'instruction publique* » du 1er mai 1802 (article 7), l'État avait instauré des *« gratifications* […] *accordées aux cinquante maîtres de ces écoles [secondaires] qui auront eu le plus d'élèves admis au Lycée »*. Et vu l'importance des fonds investis par les maîtres de pension, cette « gratification » devait être convoitée.

Quarante-trois élèves viennent de Rouen, sept du Havre, un de Caen et trois d'Évreux. Un élève est originaire de la Manche (Villedieu), un autre de Paris et de Tonnerre, dans l'Yonne.

Les autres viennent de divers villes et villages de la Seine-Inférieure et de l'Eure.

On peut noter les noms de Paul Descroisilles (de Lescure-lès-Rouen), d'Alphonse Daviel (de Rouen), de François et Hippolite Desroque (de Rouen) et d'Arnaud Havet (de Rouen), en plus de Frédéric Modeste Bouteiller. Des noms de famille qui connurent, notamment aux XVIII et XIXe siècles, d'illustres représentants (chimiste, chirurgien, médecins et botaniste…), mais auxquels il n'est pas certain qu'on puisse rattacher ces élèves.

[14] *Cf. Biographie rouennaise* par Théodore Lebreton, Rouen, A. Le Brument, éditeur, p. 101-102. Voir aussi l'article d'Aude Henry-Gobet, « De la province de Normandie à la Ville éternelle. Les élèves de l'École de dessin de Rouen à Rome au XVIIIe siècle », dans *Studiolo, revue d'histoire de l'art de l'Académie de France à Rome*, n° 6, Somogy éditions d'art, 2008, p. 145-165. Voir aussi son acte de décès n° 220, du 2 février 1836, ADSM, cote 3 num 1.

Le prix de la pension s'élevait à 600 francs ; les maîtres d'études étaient Alexandre Pape, ancien de la pension (distingué d'un premier accessit d'écriture en 1804, par exemple), et Jean Baptiste Tourmente.

Pour faire la synthèse des états d'effectifs dont on dispose (1T1631), on sait que la pension comptait, au 27 novembre 1809, 52 pensionnaires, 10 demi-pensionnaires et 14 externes (76 élèves) ; en avril 1810 : 83 élèves ; au 1er mai 1810, 54 pensionnaires, 11 demi-pensionnaires et 18 externes (83 élèves, avec trois entrées et une sortie en février-mars) ; en juin 1810, 84 élèves.

Une moyenne de 80 élèves : c'était donc un établissement d'une certaine importance, qui devait disposer d'un personnel nombreux.

4. Des prix et des accessits

Les comptes rendus de distribution des prix du *Journal de Rouen*, en plus d'autres noms notables, permettent surtout de constater que l'institution Bouteiller se classa d'emblée parmi les meilleures de la ville. Il faut noter, cependant, qu'au début du XIXe siècle, ces comptes rendus sont très variables.

Des *« prix d'encouragement »* avaient été institués par le décret du 7 Ventôse an III (25 février 1795), déjà cité, lui-même remplacé quelques mois plus tard par le décret du 3 Brumaire an IV (25 octobre) : outre des *« pensions temporaires »*, accordées au mérite, à une vingtaine d'élèves (article 8), l'article 11 du titre V, relatif aux *« Encouragements, récompenses et honneurs publics »*, se contentait d'instituer, de façon très succincte, des *« récompenses »* :

> *Il sera, dans les fêtes publiques, décerné des récompenses aux élèves qui se seront distingués dans les écoles nationales.*

La « loi générale sur l'instruction publique » du 1er mai 1802, pas plus que celle de 1806 ou le décret de 1808, ne traite de la question : c'est donc probablement, dans les faits, le système de récompenses d'Ancien Régime qui perdura, laïcisé et démocratisé dans son cérémonial. Jusqu'en 1804, il semble que les remises de prix se faisaient école par école, au sein de l'établissement, et non pas pour toute l'académie : pas de mise en concurrence avec les élèves des autres écoles, comme plus tard, mais des prix accordés en fonctions des résultats individuels, à la façon non pas d'un concours mais d'un examen.

Ainsi, en 1798, l'édition du 3 août donne, classe par classe et matière par matière, les *« noms des citoyens qui ont remportés les prix »* et autres accessits (p. 2-3), mais sans préciser à quelle pension ils étaient inscrits. Les remises de prix se firent alors à l'École centrale (actuel Lycée Corneille). En 1800, après une annonce le 2 août de la fin des cours à l'École centrale, et de la *« distribution générale des prix »* en séance publique, pour le 15 Thermidor an VIII (par le préfet, en présence des autorités civiles et militaires), le *Journal de Rouen* du 5 août se contenta de restituer le discours du préfet, en y joignant, à titre anecdotique, quelques noms d'élèves distingués. Pas de liste, pas de classement.

Ensuite, jusqu'en 1804, le rédacteur listait les récompenses obtenues école par école, au sein de l'établissement, sans que cela soit apparemment systématique. Cette année-là, par exemple, il fit le récit de la cérémonie faite à *« l'école secondaire dirigée par M. Busvel à Yvetot »* (édition du 16 août, p. 3-4), concernant une distribution de prix qui avait eu lieu à la sous-préfecture, une dizaine de jours plus tôt (le 19 Thermidor an XII). Mais il s'agissait surtout de mettre l'accent sur *« sa méthode d'enseignement qui a paru parfaitement répondre*

aux intentions du gouvernement », et qui fut honorée par les *« fonctionnaires présens* […] *empressés d'offrir un juste tribut de considération à cet estimable directeur »*.

En rappelant au passage qu'un des maîtres d'études recrutés par Jacques Bouteiller, le 1er juillet 1809, avait enseigné à l'école de M. Busvel.

D'autres écoles (comme le pensionnat Alexandre, au Mont-Riboudet à Rouen), firent la même année l'objet de comptes rendus bien plus succincts (21 août 1804, p. 3-4).

Si l'on tente de faire un relevé continu et comparatif des récompenses obtenues, l'on constate que la série ne débute pas avant 1805. Il convient cependant de noter que pour l'année 1804[15], l'institution Bouteiller fit l'objet d'un article spécial, où se voit d'emblée – par comparaison aux autres écoles traitées cette année-là – une différence de niveau assez spectaculaire : 59 prix et accessits (avec jusqu'à quatre accessits pour certaines matières), plus un *« prix accordé par M. le préfet »* et un *« prix d'encouragement »*. S'y distinguent les mêmes noms qu'en 1805 (voir ci-dessous), sauf que cette année-là, toutes les écoles se trouvaient réunies au lycée, et distinguées simultanément.

Ainsi, lors de la distribution des prix au lycée, le 26 thermidor an XIII (14 août 1805, *Journal de Rouen* du 20 août, p. 3-4), l'institution Bouteiller obtint : en première classe de latin, le 1er prix de thème (Guy-Joseph Frappier de Jérusalem, de Chartres) ; en quatrième classe de latin, le 2e prix de thème (Pierre Milet, de Perduville) ; en quatrième classe de mathématiques, deux premiers prix de géométrie et un 2e prix d'astronomie (Amable-Louis de Beautot et Jacques de Booz, de Servaville) ; enfin un 1er prix de thème, en sixième classe de latin, attribué à Jean-Guillaume Dubois, de Fécamp.

Un prix d'excellence fut aussi décerné par le préfet, en *« vue d'encourager les talens et les bonnes mœurs »*, à un certain Charles Legentil, de Rouen.

En 1807 et 1810, bilan similaire :

– *Journal de Rouen* du 26 août 1807, pour la distribution du 13 : quatre 2e prix et sept premiers prix.

On y distingue, Jacques Debooz, de Servaville (1788-1867, colonel d'artillerie et herboriste) ; Charles André Cuel (1790-1872), ingénieur des ponts-et-chaussées, ou encore Charles-Auguste Godquin, d'Eu, issu d'une ancienne famille normande d'origine écossaise (ce nom est en effet une déformation de Godkin : leurs ancêtres étaient arrivés en France lors du débarquement du corps expéditionnaire écossais, en 1421, prenant part à la bataille de Baugé, le 22 mars).

– *Journal de Rouen* du 18 août 1810 : la distribution des prix de *« l'Université impériale »*, qui eut lieu au Lycée le 13 août, se traduisit, comme les années d'avant, par de nombreux prix dans les langues anciennes et les disciplines scientifiques : en tout, trois 1er et trois 2e prix, en plus des quatre prix décernés en *« mathématiques spéciales »*, à Pierre-Honoré Sorel du Havre, François-Théodore Gosselin de Rouen, Nicolas Morin de Rouen et de nouveau Sorel, du Havre.

Parmi ces élèves, les plus remarquables restent François-Théodore Gosselin, né à Rouen (1791-1862), dont le père Nicolas était négociant, mercier et tapissier ; sa mère était Catherine Le Nôtre. Il fut admis à l'École polytechnique en 1810, dont il sortit major en 1821 ; après l'École d'application de Metz, il participa aux campagnes napoléoniennes

[15] *Journal de Rouen* du 23 août 1804, p. 4, concernant une remise des prix par le préfet le 16, soit le 28 Thermidor an XII).

comme lieutenant du génie. Il fut ensuite professeur d'art militaire, de géodésie et de mécanique à l'École d'application et à l'École d'artillerie de Metz, obtenant la Légion d'honneur en 1825. Il faisait partie de la prestigieuse famille des Roland-Gosselin.

Autre personnalité : Guy-Joseph Frappier de Jérusalem (Chartres, 1787-Paris, 1827), qui fut procureur général près la cour royale de l'île Bourbon, en 1820 (chevalier de la Légion d'honneur en 1824), d'après les Archives nationales d'outre-mer[16].

Ces bons résultats peuvent notamment s'expliquer par la présence, dans l'institution, du professeur du lycée Pancrace-Julien Lhoste, docteur ès sciences, et par celle de Nicolas Bignon, dont il a été question plus haut. Quoi qu'il en soit, ce rapide aperçu confirme que l'institution Bouteiller s'adressait à des élèves de classes sociales favorisées : petite aristocratie rurale ou bourgeoisie urbaine, parfois d'autres régions de France, ce qui pouvait s'expliquer soit par la réputation du lycée, soit par les mutations de leurs pères, quand ils étaient fonctionnaires d'État.

À partir de 1814, la pension de Jacques Bouteiller n'est plus référencée dans l'*Almanach de Rouen*, bien que son directeur se soit acquitté du « droit annuel » (la rétribution) pour l'année 1815-1816.

En revanche, en 1817, alors qu'Étienne Bastille, lui succédant, ouvre sa propre institution, il est toujours domicilié 12 rue du Petit-Maulévrier. Il est alors membre résident de la Société d'émulation de Rouen, où il avait fait son entrée en 1804 (membre honoraire en 1837, d'après le *Bulletin de la Société*) ; en 1818, il est domicilié au 46 rue de l'Épée ; en 1837, 6 rue de l'École.

Malgré toutes nos recherches, il n'a pas été possible de trouver ses date et lieu de décès.

Fondateur d'une famille qui compta d'éminents médecins, d'une école secondaire qui, d'emblée et pour quatre-vingt ans ensuite (1795-1875), resta l'une des meilleures de Rouen, Jacques Bouteiller fut surtout, sans doute, un excellent chef de pension – sinon un grand pédagogue, exemple de promotion sociale et de mérite républicain.

Mais on se plaît à croire qu'il soit mort là, rue de l'École, au moins septuagénaire, assistant à la gloire et aux succès de ses fils et petits-fils ; et que, de façon tout aussi hypothétique, quoique issu des classes laborieuses de Cailly, ouvrier *« basdestamier »* à façon venu tenter sa chance à Rouen, il fût, par une attirance personnelle, assez éduqué pour passer des diplômes, ouvrant une école secondaire avec l'argent péniblement amassé.

Les archives, quand elles sont muettes, laissent cours à la rêverie…

La Boise de Saint-Nicaise

[16] Archives nationales d'outre-mer, fonds du *« personnel judiciaire : matricule des officiers de justice »* de l'île Bourbon, cote COL D2 C 341, f° 56.